

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-07-17-00663    Référence de la demande : n°2020-00663-031-001

Dénomination du projet : Indian Ocean sea Turtles - IOT

Lieu des opérations : -Département : Réunion    -Commune(s) : 97424 - Saint-Leu.97422 - Saint-Paul.

Bénéficiaire : IFREMER - Délégation océan Indien

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

L'IFREMER (Délégation océan Indien) demande une autorisation dérogatoire pour la capture et relâcher sur place de deux espèces de tortues marines (Tortue verte: *Chelonia midas* et Tortue imbriquée: *Eretmochelis imbricata*) dans la Réunion afin de suivre leurs déplacements.

Les éléments fournis sont tout à fait satisfaisants et ses programmes s'insèrent dans une stratégie globale conforme au plan d'action en cours dont bénéficient ces espèces.

**C'est pourquoi un avis favorable est accordé à cette demande de dérogation.**

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 2 septembre 2020

Signature :

